



EDITORIAL

Déclaration d'engagement éthique des membres de l'Icomos - Paris, janvier 2002

L'objet de la déclaration d'engagement éthique est de fournir un instrument permettant d'améliorer et de clarifier les normes et les principes éthiques de conservation utiles aux membres comme aux non-membres, acteurs de la conservation.

La déclaration d'engagement éthique sera révisée tous les 6 ans.

Article 1 :

Il est de la responsabilité des membres de l'ICOMOS de donner un conseil professionnel et d'agir conformément à l'esprit des chartes de l'ICOMOS et de sa doctrine, à celui des conventions internationales appropriées (1), des recommandations de l'UNESCO et d'autres règles et chartes de conservation pertinentes.

Article 2 :

L'obligation fondamentale d'un membre de l'ICOMOS est de prôner la conservation des monuments, des sites et des lieux de manière à ce que leur importance culturelle soit retenue comme preuve fiable du passé, de faire tout ce qui est nécessaire pour en prendre soin et favoriser leur utilisation et entretien continu tout en les altérant le moins possible. Cette démarche requiert une approche holistique, dynamique et souvent pluridisciplinaire pour conserver l'authenticité et l'intégrité.

Article 3 :

Les membres de l'ICOMOS respectent les valeurs multiples, dynamiques et parfois immatérielles des lieux, des monuments et des sites, auxquels divers groupes et communautés attachent un sens

différent, ce qui est une source d'enrichissement pour la culture humaine. Les membres s'engagent à faciliter la participation effective de la communauté dans les processus de conservation, à solliciter les personnes qui ont un intérêt culturel dans le monument, le site ou le lieu et à reconnaître que la co-existence de diverses valeurs culturelles exige d'être reconnue, respectée et encouragée.

Article 4 :

Les membres de l'ICOMOS acquièrent de manière systématique, entretiennent et mettent à jour continuellement leurs connaissances professionnelles dans les domaines de la philosophie, des pratiques et des techniques de conservation contemporaine, y compris les obligations légales y afférentes, en encourageant leur développement, l'échange des informations et le libre partage des expériences (dans la limite du droit de confidentialité du client ou de l'employeur). Dans la mesure du possible, les membres de l'ICOMOS doivent aussi adhérer aux organisations et instituts professionnels liés à leur formation et à leur champ d'activité et respecter les codes et les règles professionnels.

Article 5 :

Les membres de l'ICOMOS encouragent dans le public la prise de conscience, l'appréciation, l'accès et le soutien au patrimoine, favorisent les débats éclairés, l'éducation, les programmes de formation et, en particulier, les échanges internationaux des savoirs. Ils apportent leur appui à leurs collègues et forment les plus jeunes en promouvant les pratiques éthiques de conservation du patrimoine afin de mieux faire comprendre la philosophie, les règles et les méthodes de la conservation.

(1) Y compris la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972, la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (14 novembre 1970), Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (La Charte de Venise) (1964) + chartes suivantes : la Charte de Florence (Jardins historiques, 1981), la Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (1987), la Charte pour la gestion du patrimoine archéologique (1990), la Charte internationale sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique (1996), la Charte internationale du tourisme culturel (révisée en 1999), la Charte du patrimoine bâti vernaculaire (1999).

Article 6 :

Les membres de l'ICOMOS reconnaissent que de nombreux projets de conservation requièrent une approche interdisciplinaire, nécessitent la formation d'équipes au sein desquelles collaborent des professionnels, des techniciens, des gestionnaires et des artisans.

Article 7 :

Les membres de l'ICOMOS assurent la constitution de dossiers complets, durables et accessibles sur tous les travaux de recherche et de conservation (diagnostics, techniques de contrôle, méthodes de gestion, conservation préventive et intervention de restauration) entrepris sous leur responsabilité et justifiant de leurs activités. Ces documents doivent être conservés dans les archives et être accessibles au public aussi rapidement que possible (dans la limite des obligations de confidentialité dues au client et du respect de la sécurité et de la vie privée), et lorsque cela est opportun sur le plan culturel.

Article 8 :

En cas d'urgence, lorsqu'un monument, un site ou un autre lieu est menacé par un danger imminent ou en péril, les membres de l'ICOMOS mettent tout en œuvre pour faciliter les mesures d'assistance.

Article 9 :

Les membres de l'ICOMOS sont responsables personnellement et professionnellement devant leur société et leur communauté de la paternité et de la validité de leur conseil, des données collectées, des analyses et des plans mis en œuvre sous leur autorité.

Article 10 :

Les membres de l'ICOMOS s'emploient à décourager activement les présentations déformées, les fausses informations et/ou l'usage abusif de travaux ; ils constituent et publient un dossier fidèle et précis des contributions intellectuelles, matérielles et pratiques d'autres intervenants.

Article 11 :

Les membres de l'ICOMOS s'opposent à toute manipulation ou dissimulation des résultats de leurs travaux, visant à répondre à des exigences extérieures. Les membres de l'ICOMOS doivent signaler de façon appropriée toute limitation ayant pu affecter leurs travaux du fait de l'insuffisance des ressources, de contraintes budgétaires ou de tout autre facteur.

Article 12 :

Les membres de l'ICOMOS agissent avec honnêteté, impartialité et tolérance.

Lorsqu'il entreprend une mission d'expertise ou de contrôle de travaux exécutés par un autre membre, un membre de l'ICOMOS doit toujours en aviser ce dernier.

Article 13 :

Les membres s'engagent à mettre en valeur et soutenir la dignité et la réputation de l'ICOMOS. Ils conduisent leur activité professionnelle dans un esprit d'ouverture, avec probité, responsabilité et objectivité, évitant toute malhonnêteté, fraude ou partialité. Ils évitent ou s'interdisent de déclencher un quelconque conflit d'intérêt apparent ou réel.

Article 14 :

Un membre ne saurait prétendre agir ou parler au nom de l'ICOMOS ou de l'un de ses comités sans l'autorisation expresse du comité exécutif.

Article 15 :

Tout non-respect des principes et obligations énoncés dans la présente Déclaration constitue une faute professionnelle et nuit à la réputation de la profession. L'adhésion à l'ICOMOS est subordonnée au respect des dispositions et de l'esprit de la déclaration d'engagement éthique. Le manquement aux principes et obligations de la Déclaration peuvent entraîner des sanctions à l'égard du membre, y compris la révision de son adhésion à l'ICOMOS.

Cette Déclaration est périodiquement amendée par le comité exécutif de l'ICOMOS et ratifiée par les membres lors d'une assemblée générale de l'ICOMOS.

NOUVELLES DE NOTRE ASSOCIATION

L'Assemblée générale de l'ICOMOS Wallonie - Bruxelles a eu lieu à Bruxelles, à la Fondation Roi Baudouin, le samedi 9 mars 2002 après-midi.

Au cours de cette assemblée a eu lieu l'élection des 9 administrateurs pour la période 2002 - 2005.

(Rappelons que la durée du mandat est fixée à trois ans et que les administrateurs sont rééligibles au maximum deux fois).

Composition du nouveau Conseil d'Administration :

Denise Barbason, Anne Bosson, André Dupont, Pierre Halleux, Brigitte Libois, Francis Tourneur, Emmanuel Van der Heyden, Michel Van der Meerschen, Anne Van Loo.

Au cours de sa réunion mensuelle du jeudi 14 mars 2002, le Conseil d'Administration a mis en place le nouveau Bureau.

Composition du nouveau Bureau:

Présidente : Brigitte Libois
Vice-Président : Francis Tourneur
Secrétaire générale : Denise Barbason
Trésorier : André Dupont.

VISITE DU JARDIN D'ENFANTS DE VICTOR HORTA, RUE SAINT-GHISLAIN, 40 A BRUXELLES

Restauration d'un patrimoine Art nouveau exceptionnel, le maintien de la fonction d'origine étant prioritaire

Avant l'Assemblée Générale, dans la matinée du samedi 9 mars, nos membres étaient invités à participer à la visite de ce jardin d'enfants, connu aussi sous le nom d'école maternelle n° 13.

Cette école a été construite par Victor Horta entre 1898 et 1901 sous l'office du bourgmestre Charles Buls et elle peut être considérée comme une des perles de l'Art nouveau de Bruxelles.

Le plan est un parfait exemple du nouveau concept pour les écoles à Bruxelles à la fin du 19^{ème} siècle : les classes sont organisées autour d'une cour de récréation couverte (préau) à l'intérieur de l'îlot et la façade s'intègre au contexte urbanistique avoisinant. Horta couronne le préau avec une verrière dont la structure est constituée de profils métalliques assemblés d'une manière si exceptionnelle qu'il écrira dans ses mémoires : "... Cette école se distinguait pour moi par un essai de charpente légère couvrant le préau ... Le tout donnant un ensemble schématique d'un T. On m'a pris tant de détails dans mon architecture, aussi je n'ai jamais compris comment cette charpente n'avait pas été copiée..."

L'entrée principale se situe dans un volume distinct qui, par son échelle et sa typologie, fait référence à une habitation, dans laquelle l'enfant peut éprouver une sensation de sécurité familiale. Une deuxième porte donne directement accès au sous-sol qui, à l'origine, était partiellement utilisé par l'école mais principalement loué aux habitants du quartier comme lieu de rangement.

En 1995, dans le cadre de la revalorisation du quartier et suite à l'intérêt grandissant pour le patrimoine Art Nouveau, la Ville de Bruxelles a pris la décision de restaurer cette école et de maintenir la fonction d'origine.

Cette restauration est aujourd'hui terminée et c'est avec le plus grand intérêt que nous avons suivi les explications claires et précises données par l'architecte-restaurateur Barbara Van der Wee. Elle nous a présenté le plan global qu'elle avait élaboré avec ses collaborateurs, après avoir réalisé l'étude préalable demandée par la Ville. Un relevé complet de l'édifice et un reportage photographique minutieux ont été menés de pair avec l'étude des archives et des sources littéraires. Cela a permis de distinguer les éléments d'origine des ajouts postérieurs apportés au fil du temps, compte tenu de l'évolution des besoins (rappelons que, fait assez remarquable, la fonction d'origine a toujours été maintenue). L'étude a montré que, s'il y avait eu ajouts, la structure d'origine était toujours en place et le bâtiment était sain.

Écoutons Barbara Van der Wee : «Le bâtiment scolaire étant classé comme monument, nous avons opté pour une **restauration se rapprochant de son état d'origine de 1889-1901**. Toutes les transformations récentes ont été enlevées, ainsi les nefs latérales



Photo M. Callut.

Jardin d'enfants de Victor Horta. Classe aménagée en sous-sol, éclairée par des panneaux vitrés réalisés lors de la restauration. Ils laissent passer la lumière naturelle de la verrière du préau du rez-de-chaussée.

font à nouveau partie intégrante de l'espace du préau et les sanitaires ont été resitués à leur emplacement d'origine. Les toitures et les façades ont été restaurées, avec une attention particulière pour les auvents et les verrières. La palette de couleur d'origine a été définie grâce à la collaboration de Mme Decroly et Mme De Ridder en concertation avec Mr Condé Reis du service des Monuments et Sites et Mme Aubry, conservatrice du Musée Horta.

Le grand défi de ce projet a été d'**adapter ce patrimoine historique unique aux exigences grandissantes de confort et d'utilisation et aux nouvelles normes d'hygiène et de sécurité d'aujourd'hui**. Une restauration approfondie et la récupération complète du niveau en sous-sol étaient nécessaires. Trois grands sols en verre ont été réalisés suivant le modèle que Victor Horta avait développé pour le double sol en verre du Musée des Beaux Art de Tournai et dans l'actuel Musée de la Bande Dessinée à Bruxelles, ce qui laisse pénétrer la lumière naturelle des verrières du préau dans l'espace central du sous-sol. Les deux classes au sous-sol donnent directement accès à la cour de récréation extérieure via des cours anglaises vitrées, avec un escalier de secours, ce qui éclaire et aère ces classes. Plusieurs fenêtres intérieures entre les classes, le réfectoire et les sanitaires créent une transparence et renforcent ainsi le lien spatial. Avec le choix des couleurs et des matériaux, nous avons recherché une continuité architecturale pour la totalité du bâtiment scolaire.

Un troisième but recherché a été de **renforcer l'accessibilité au bâtiment à un public intéressé** (en dehors des heures scolaires) ce qui est maintenant possible avec la libération du préau, et de contribuer à la revalorisation du quartier grâce à la restauration et

l'aménagement de la cour de récréation, la plantation de 6 nouveaux arbres et la réalisation d'un passage vers la Maison de repos Sainte-Monique, voisine, permettant des contacts entre les pensionnaires et les enfants de l'école. »

Nous concluons en rendant hommage à la Ville de Bruxelles; soucieuse de son patrimoine, elle a permis la restauration de ce bâtiment exceptionnel tout en lui gardant sa fonction. Nous rendons également hommage à l'architecte et à ses collaborateurs pour la qualité de leur démarche : respect de l'œuvre, recherches et contacts utiles pour retrouver l'esprit qui animait Horta, imagination pour créer les espaces nouveaux nécessaires.

Maître d'ouvrage

VILLE DE BRUXELLES : DEPARTEMENT URBANISME – ARCHITECTURE

Architecte

BARBARA VAN DER WEE

M.Sc. in Conservation, spécialisée dans la restauration de bâtiments historiques du 19^{ème} et début 20^{ème} siècle.

Collaborateurs

T. Olech, S. Van Moll, F. Mahieu, G. Collaer, A. Geùens

Bureaux d'études

Technique : Studiebureau R. BOYDENS

Stabilité : GROUP PLANNING CV

Exécution

VAN RYMENANT

Subsides

Les travaux ont été subsidiés par le Ministère de la Région de Bruxelles - Capitale

**Le Conseil d'Administration renouvelle l'appel
aux membres de l'ICOMOS
pour une collaboration
dans le suivi de dossiers importants :**

**aménagement de sites ou de centres historiques,
restauration de bâtiments...**

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ICOMOS

A Paris, lors de la réunion du Bureau et du Comité exécutif d'ICOMOS International les 14 - 16 janvier 2002, Jean-Louis Luxen, secrétaire général, a fait rapport sur les activités de l'association durant les trois derniers mois. Voici le texte de ce rapport en ce qui concerne les activités scientifiques :

Les villes historiques : une attention prioritaire continue d'être accordée à cette problématique partout dans le monde et il est essentiel pour l'ICOMOS d'assurer la présence du CIVVIH, à un haut niveau d'expertise. Pour appuyer ce Comité scientifique, j'ai pris part à sa réunion annuelle, du 1 au 3 novembre, (très bien) organisée en coopération avec les professionnels en charge de la réhabilitation de Porto. Les débats ont porté sur le thème de notre prochaine Assemblée Générale : la dimension immatérielle des villes historiques.

Nous avançons aussi dans la préparation d'un projet pilote pour le rapport périodique sur la bonne conservation de villes historiques, en coopération avec l'ICCROM et quelques villes intéressées, notamment à travers le réseau AVEC qui a organisé un Séminaire à Rennes, en France, du 23 au 24 novembre, en vue de la préparation d'un dossier pour la Commission Européenne : le projet pilote serait ouvert à un nombre limité de villes, à travers le monde.

J'ai été invité à donner une conférence à Santiago de Compostelle à l'occasion de la cérémonie de clôture d'une session spéciale de formation de gestionnaires de villes historiques, les 27 et 28 décembre, ce qui m'a permis d'établir de nombreux contacts fructueux avec de jeunes professionnels intéressés à devenir membre de l'ICOMOS, à la faveur des ouvertures faites à Dubrovnik.

Des contacts ont aussi établis avec l'Organisation des Villes du Patrimoine mondial, Denis Ricard, du Canada, en vue de développer des projets communs avec le CIVVIH, lequel a été invité à prendre une part active à la prochaine Assemblée Générale de cette organisation, à Rhodes, en 2003.

Le tourisme culturel est une autre question majeure pour laquelle je m'efforce d'impliquer l'ICOMOS en faisant une sélection parmi les très nombreuses réunions et initiatives, notamment celles destinées aux gestionnaires de site. Il était prévu que je participe à l'important séminaire international organisé par la Section française de l'ICOMOS à Carcassonne, du 6 au 8 décembre. Hélas, une grève des aiguilleurs du ciel m'a empêché de rejoindre les collègues. Toutefois, je reste en contact avec les organisateurs en vue de recueillir les fruits de leurs débats pour nos programmes généraux.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'évolution de ces activités.

JEAN BARTHÉLEMY, NOTRE PRÉSIDENT D'HONNEUR, LAUREAT DU CONCOURS DU PATRIMOINE D'EUROPA NOSTRA

Le concours d'Europa Nostra a pour objectif d'éveiller l'attention sur la réalisation exemplaire de projets dans le domaine du patrimoine (Prix Patrimoine), de contributions remarquables d'individus méritants (Médailles d'Honneur) et de contribuer financièrement à la restauration d'une partie d'un bâtiment (Prix du Fonds de Restauration).

Cette année, le jury international d'experts a sélectionné 36 projets et personnalités éminentes provenant de 18 pays européens.

Le professeur Jean Barthélemy, ingénieur-architecte, a reçu une Médaille d'Honneur " ...pour son œuvre vaste et éminente touchant le patrimoine européen en Belgique, à Salzbourg et plus récemment à Pise pour le campanile. Pour sa contribution dynamique à des projets concernant le patrimoine et entrepris à l'initiative de l'UNESCO et de l'ICOMOS et pour le partage de ses immenses connaissances et de son expérience avec les nouvelles générations d'architectes."

ICOMOS Wallonie-Bruxelles présente au professeur Jean Barthélemy l'expression de ses félicitations les plus vives.

De plus, quatre diplômes récompensent des travaux de restauration en Belgique :

- Les moulins de la Meuse, Beez-Namur, « ...pour la réhabilitation imaginative d'un édifice industriel important dans un cadre urbain et panoramique de valeur et pour son adaptation à des besoins publics. »
- La restauration d'une statue de la vierge ornant une façade,

Anvers, « ...pour le grand soin apporté à ces œuvres d'art qui jouent un rôle important dans l'architecture et dans les traditions religieuses de la ville et la restauration faite dans le respect du passé. »

- L'hôtel Wielemans, Bruxelles, « ... pour les études technique et scientifique remarquables et la conservation de matériaux spécifiques nécessaires à la restauration d'un exemple rare d'édifice Art Déco d'inspiration andalouse. »
- La ferme de l'abbaye de la Ramée, Jodoigne, « ... pour la sauvegarde exemplaire d'un important ensemble d'édifices, d'un verger et de jardins, témoignant d'un très grand respect pour les caractéristiques historique et naturelle d'un site. »

La remise des médailles a eu lieu à Copenhague le 23 mars 2002.

Signalons que le **Prix du Fonds de restauration 2002** portera sur la restauration d'un sol d'origine, soit d'un parquet de bois, soit un sol de matériau dur comportant des motifs décoratifs ou des incrustations, dont l'exécution est antérieure à 1914, dans une résidence à caractère historique qui appartient à une personne physique, une société civile ou une fondation privée.

Date de clôture : le 15/07/02.

Les formulaires de candidatures peuvent être téléchargés à partir du site internet (www.europa-nostra.org) ou demandés au secrétariat : Europa Nostra, Lange Voorhout, 35, NL – 2514 EC – THE HAGUE

TOUR & TAXIS, QUELLES NOUVELLES ?

Une victoire certaine pour tous les amoureux du patrimoine, et du patrimoine industriel en particulier.

Les investisseurs venus dans un premier temps pour faire aboutir le projet de Musiccity se sont rendus à l'évidence. Une salle de douze mille places, même modulable pour des combats de boxes ou des " petits " concerts, n'est pas rentable à Bruxelles. Les importants problèmes de circulations, de parking, de sécurité, de nuisance sonore et d'environnement ne trouvent pas non plus de solutions. Ceux qui voulaient un meilleur avenir pour ce site exceptionnel en valeur patrimoine n'avaient pas lâché prise. La Fonderie a toujours un recours pendant au Conseil d'Etat contre la décision du gouvernement de l'époque favorable à la démolition partielle et à la dégradation irréversible du site. Aujourd'hui aucun homme politique n'oserait soutenir un projet aussi aberrant à cet endroit. Le projet de Musiccity est donc définitivement écarté.

Les deux investisseurs Leasinvest et Robelco ont trouvé un terrain d'entente et ont créé une société anonyme " Tour & Taxis ", chargée de développer sur le site une approche globale, particulièrement respectueuse du patrimoine. Nous avons pu rencontrer les architectes et les propriétaires. Manifestement l'approche est radicalement différente de celle des promoteurs, privés et publics, du " Musiccity ".

La valeur " patrimoine " du site et ses énormes potentialités deviennent la valeur ajoutée, la carte à jouer par rapport à un banal projet de rénovation et de spéculation immobilière.

Déjà, des activités parfaitement compatibles avec ces potentialités se sont déroulées dans l'entrepôt, qui est revenu à son appellation d'origine " l'entrepôt royal ". Arts, spectacles, animations diverses ont fait de cet entrepôt une ruche bourdonnante. L'électricité et l'étanchéité ont été refaites. L'entrepôt A fonctionne toujours, comme entrepôt bien sûr, il est tellement adapté !

Des plans de rénovation de l'entrepôt royal et de son voisin, l'entrepôt A, avec son extraordinaire charpente autoportante à 14 sheds, ont été déposés. Le parti pris est de restaurer le plus en accord possible avec la situation d'origine, tout en aménageant certains dispositifs de chauffage, d'aération... pour rendre ces espaces utilisables pour des ateliers, des bureaux, du commerce, des expositions et congrès.

Les interventions contemporaines ont été discutées, elles se démarquent de la situation existante, sans la dégrader et avec même une certaine réversibilité. L'avantage est que le site ne semble pas disposer d'un programme particulièrement exigeant ni clairement défini. Cela ne peut qu'être profitable au patrimoine qui devient déterminant par rapport à un programme qu'on aurait voulu, une fois de plus, faire entrer de force au chausse-pied, dans une chaussure pas faite pour lui.



Bruxelles, Tour et Taxis, l'entrepôt B, revenu à son appellation d'origine « l'entrepôt royal ».

Par ailleurs sur la gare et sur le reste du site (voies ferrées) rien ne se précise. Le port prévoit pour sa part sur la zone achetée avec l'argent de la vente des entrepôts B et A, l'implantation d'entrepôts " robotisés " de la nouvelle génération, dans une architecture tout à fait compatible avec la qualité du site existant. Cette fonction, inscrite dans l'histoire du site, est indispensable au développement économique de la Région. L'hôtel des douanes a été vidé, les services se sont dispersés dans de banals plateaux de bureaux sans âme. Que va devenir cette superbe galerie ? le même investisseur apparaît intéressé à l'intégrer à son projet.

Il n'en faut donc moins rester très vigilant. Il suffit d'un état d'âme d'un ministre, d'une méconnaissance dans le chef de conseillers des potentialités, ou d'un retour à la spéculation béotienne, pour refuser par exemple du charroi lourd dans la zone portuaire, imposer un parc " classique " alors qu'il faut simplement arborer le site en maintenant les voies de chemin de fer pour en faire un morceau de ville, implanter n'importe où une maison de quartier...

Les amoureux du patrimoine industriel, d'Icomos, du TICCIH au World Monument Watch, ont soutenu avec détermination et courage parfois devant les pressions politiques, la lutte de LA FONDERIE pour un avenir respectueux d'un patrimoine bruxellois, de valeur mondial, emblématique de l'âge d'or de l'industrialisation.

Guido Vanderhulst
 Directeur de LA FONDERIE
 Membre de la CRMS



PATRIMOINE FUNÉRAIRE. LA RESTAURATION DU MAUSOLÉE FRÈRE-ORBAN AU CIMETIÈRE DE ROBERMONT À LIÈGE. LA DYNAMIQUE ENGENDRÉE PAR L'EXEMPLE

En instance de classement en tant que site, le cimetière de Robermont à Liège constitue un parc paysager remarquable, de plus en plus admiré par le grand public. Le C.P.A.S. de Liège a souhaité participer à l'effort de reconnaissance et de mise en valeur de ce lieu, en programmant la restauration de monuments funéraires de valeur dont il est responsable.

Récemment, l'institution a notamment entrepris la remise en état de la sépulture du Ministre d'Etat Walthère Frère-Orban (1812-1896), celle-ci étant l'une des composantes majeures du patrimoine de la nécropole. Ce monument imposant, qui se présente comme un beffroi néogothique, - symbole des libertés communales, - perpétue le souvenir de l'un des combats du grand homme politique : la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Soucieux d'élaborer un programme de restauration respectueux des caractéristiques patrimoniales du monument, le CPAS a demandé conseil à la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, qui a aussitôt délégué un collège de spécialistes.

Cet exemple de collaboration, garante d'une intervention de qualité, mérite d'être souligné.

Une partie du programme a été réalisée pour la Toussaint 2001, afin de favoriser au mieux la visibilité de l'exemple. L'intervention comprend notamment la restauration des vitraux et de la porte. Le décapage de la porte a été l'occasion de redécouvrir et de restituer la couleur initiale de l'élément, plutôt rare pour ce genre d'occurrence: le bleu.

Habituellement réservé aux sépultures d'enfants, il symbolise ici, notamment, les perspectives de société libérale telle que la concevait Frère-Orban. La stabilisation de la balustrade, le nettoyage complet du monument et le remplacement à l'identique d'éléments sculptés sont notamment prévus au programme. La dynamique engendrée par cet exemple mérite d'être épinglée: sans doute inspirés par cette opération, des voisins ont embrayé. Un éveil s'est produit. D'autres monuments funéraires ont soudainement bénéficié des soins qu'ils méritaient.

Maurice Lorenzi

Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

Contact au CPAS de Liège: André Lemaire, 04 /220.58.27



Liège, cimetière de Robermont, le mausolée Frère-Orban.

PROCHAINES ACTIVITES

proposées aux membres de l'ICOMOS et aux amis de l'ICOMOS Wallonie-Bruxelles

Une visite à Theux (province de Liège)

Dans le cadre de ses activités en relation avec le Bouclier bleu, ICOMOS Wallonie-Bruxelles a décidé de se pencher sur le cas de la petite ville de Theux, près de Spa, dont le patrimoine fut endommagé par une très violente explosion de gaz le 3 janvier 1997. Une visite du centre ancien est organisée pour les membres **le samedi 4 mai 2002**; elle sera accompagnée d'un exposé suivi d'une discussion sur les circonstances de l'accident, les mesures mises en place, en urgence puis à long terme, pour protéger le patrimoine. La seconde partie de la journée nous mènera aux ruines du château de Franchimont pour la visite de la restauration de la tour d'artillerie du XVIème siècle et son aménagement en centre d'accueil pour les visiteurs.

Un courrier vous sera adressé dès que les modalités précises de ces deux activités seront fixées.

Le comité scientifique "Structures" de l'ICOMOS se réunit en Belgique

Après s'être réuni à Istanbul en 2000 et à Paris en 2001, le comité scientifique de l'ICOMOS qui s'occupe de l'analyse et de la restauration des structures du patrimoine (ISCARSAH - International Scientific Committee on Analysis and Restoration of Architectural Heritage) tiendra sa prochaine assemblée à Leuven du 12 au 14 mai prochains. Parmi les délégués ont, à ce jour, confirmé leur venue les représentants de la Turquie, l'Italie, la Macédoine, la Grèce, la Roumanie, l'Allemagne, le Sri Lanka, l'Espagne, l'Australie, l'Iran et la France. Le programme prévoit pour les délégués une visite au béguinage de Leuven le 12 mai, à la cathédrale de Tournai le 13 et une journée de travail le 14. Une soirée de conférences données par les délégués étrangers sera organisée au château d'Arenberg à Héverlée le 13 mai. Elle sera ouverte à tous les membres et amis de l'Icomos Wallonie-Bruxelles.

LE MUSÉE D'ARCHITECTURE LA LOGE

A Bruxelles, le musée d'Architecture - La Loge ouvre ses portes. Comme nous vous l'annoncions dans le bulletin n° 6, juillet 2001, il est installé dans une ancienne loge maçonnique Le Droit humain. Les volumes originaux et le décor ont été conservés.

Ce musée permettra aux Archives d'Architecture moderne de présenter de manière permanente leurs collections de dessins, photographies, maquettes et pièces de mobilier qui concernent la période s'étendant du XIX^e siècle à nos jours.

Ainsi, dès le 7 mai, quatre expositions sont programmées : *Le Bon et le Mauvais Goût. Intérieurs belges de l'Art nouveau à l'Art déco; De la loge maçonnique au musée d'Architecture; Charleroi, de l'Art nouveau à l'Art déco; Coup d'œil sur une œuvre contemporaine : Jacques Depelenaere.* Leur objectif principal est de permettre au visiteur de situer l'architecture au sein de la société, de relier les édifices à l'histoire culturelle, sociale, économique de la Belgique et à l'époque dont ils sont le reflet.

Renseignements :

Musée d'Architecture - La Loge, 86, rue de l'Ermitage, 1050 Bruxelles (face au CIVA), tél. 02 649 86 65 à partir du 7 mai.

LU POUR VOUS

• **Autour de la première enceinte**, coll. Archéologie à Bruxelles, vol. 4, éd. Service des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale, 2002. Ce volume est consacré à la première enceinte urbaine de Bruxelles. Il aborde 7 campagnes de fouilles préventives ou de sauvetage menées entre 1993 et 1998 portant sur les vestiges de la première enceinte ou aux abords immédiats de ceux-ci : rue de Namur, place Sainte-Catherine, rue du Midi, rue du Vieux-Marché-aux-Grains, rue de Dinant, impasse du Papier, boulevard de l'Empereur. Diffusion : Altera; vente : en librairie.

• Bernard WODON, **-2000+2000 4000 ans de Patrimoine**, Didier Hatier (Érasme), [Bouge (Namur)], 2002.

Ouvrage broché de 24 cm x 17, 276 figures au trait, 364 pages.

Ce « sésame » d'histoire de l'art s'adresse au grand public cultivé, professeurs, étudiants. Ce « fil d'Ariane » s'étire depuis 2000 avant J.C. jusqu'à la fin du second millénaire. Il tisse une large trame pour épingleur depuis l'Âge des métaux les grandes écoles et leurs styles influents. Le choix des figures au trait incite à dessiner pour mieux comprendre la syntaxe et le vocabulaire de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et de l'ornementation non négligée pour la richesse de ses motifs et la variété de leur distribution. L'index des artistes avec leurs date de naissance et de décès facilite la consultation de ce mémento.

• **Orientations pour l'inventaire et la documentation du patrimoine culturel**, Editions du Conseil de l'Europe, décembre 2001. Une meilleure gestion du patrimoine et son intégration dans les processus de planification et de développement durable passent par l'inventaire et la documentation. La complexité des patrimoines que l'inventaire doit désormais prendre en compte et leurs interactions avec notre cadre de vie quotidien nécessitent une définition précise et une harmonisation des pratiques au niveau européen. Les orientations proposées dans cet ouvrage font le point des travaux réalisés jusqu'ici et constituent la base à partir de laquelle les recherches ultérieures pourront se développer.

Vente : Editions du Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex.

• **La ferme monobloc en Ardenne - Conseils à la restauration et à la réaffectation**, éd. Fondation rurale de Wallonie, 2002. Délaissé dans les années de l'immédiate après-guerre, l'habitat traditionnel rural a heureusement bénéficié d'un regain d'intérêt de la part des candidats au logement. Depuis deux décennies, les restaurations, les rénovations et les réaffectations de l'habitat se succèdent au rythme de l'engouement pour les vieilles pierres ... et des primes à la réhabilitation. Mais, il arrive que les fans de restauration prennent quelque liberté avec le patrimoine bâti. Il n'est pas rare qu'ils confondent authentique et rustique, les lieux y perdent alors leur lisibilité et leurs caractéristiques patrimoniales. Devant ce constat et pour aider le propriétaire d'une bâtisse traditionnelle à bien connaître sa maison pour mieux la rénover, le service d'Assistance architecturale et urbanistique de la Fondation rurale de Wallonie a édité cette brochure de conseils consacrée à la ferme monobloc ardennaise. Basés sur trois grands principes : l'authenticité, la lisibilité et la réversibilité, les conseils portent successivement sur la réaffectation du volume, la réfection du toit, le traitement des fenêtres et portes existantes et l'ouverture de nou-

velles baies sur les quatre façades de la maison. Largement illustrés de croquis et de réalisations provenant de Wallonie, ils sont précédés par la présentation des principales caractéristiques de la maison rurale ardennaise et sont complétés par des projets simulant la réaffectation de fermes en plusieurs logements. Prix : 5 euros.

Vente : Fondation rurale de Wallonie, rue des Potiers, 304 à 6717 Attert, tél. 063 23 04 94, FAX 063 23 04 99.

• **Titres des différentes brochures de conseils actuellement disponibles**

Pays d'Arlon :

La petite maison
La ferme moyenne
La grande ferme

Gaume :

La maison bicellulaire
La maison tricellulaire
La maison quadricellulaire

Ardenne :

La maison étalée
La maison amplifiée

STAGE

Le Centre de perfectionnement aux métiers du Patrimoine de la Paix-Dieu à Amay (province de Liège) organise un stage d'été du lundi 19 au vendredi 23 août 2002. Il s'adresse à des jeunes de 8 à 13 ans, créatifs et enthousiastes à l'idée d'élaborer un projet de restauration et de réaffectation du moulin à eau de la Paix-Dieu. Le nombre d'inscriptions est limité à 25. **Renseignements** : Muriel De Potter, 085 410 355.

BREVE

A Namur, l'Institut du Patrimoine Wallon a déménagé. Il a quitté les Moulins de la Meuse à Beez et s'est installé rue du Lombard, 79. Tél. 081 65 41 54, fax 081 65 41 44.

ICOMOS

Wallonie - Bruxelles

Présidente :

Brigitte Libois

Secrétariat :

Rue de l'Ecluse, 22

6000 Charleroi

Tél 071 65 49 19

Fax 071 65 49 77

Bulletin

réalisation et contacts :

Denise Barbason

Ministère de la Région wallonne

DGATLP

Montagne Ste - Walburge, 2

4000 Liège

Tél 04 224 54 75

Fax 04 224 54 44

E-mail

M.Massart@mrw.wallonie.be